

**COMMUNE DE ST GENGOUX DE SCISSE**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 20 DECEMBRE 2021**

**Convocation le : 13 décembre 2021**

**Affichage le : 21 décembre 2021**

**Mmes & Mrs Stéphane JAILLET - Pascal GAGUIN – Sylvia ROUSSET - Robert BARRAUD - Laurence JOUSSEAU – Gaël LAPALUS – Vanessa DAUJEAN – Jacqueline PIRON - Anthony BLANC – Didier GAULT – Monique SANGOY - Thierry VERGNAUD –**

**Excusée : Nathalie BUSSERET –**

Monsieur Stéphane JAILLET, Maire, rappelle le compte-rendu de la réunion du 08 novembre dernier dont chacun a pris connaissance. Le Compte-rendu de la séance du lundi 08 novembre 2021 est adopté à l'unanimité.

Monsieur Pascal GAGUIN est nommé secrétaire de séance.

**1) – DECISION MODIFICATIVE N° 01**

Monsieur le Maire rappelle la décision modificative n° 1 prise le 25 mai dernier concernant le transfert de crédits pour l'achat de matériel pour le CPI (vestes de feu et casques).

En raison d'une erreur d'imputation budgétaire concernant le compte 2256 – matériel et outillage d'incendie au lieu du compte 21568 – Autres matériels et outillage d'incendie -, le Conseil Municipal décide d'annuler la délibération en date du 25 mai 2021 et de reprendre une nouvelle délibération comme suit :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide le transfert de crédits suivants :

- Diminuer le compte 020 – dépenses imprévues d'investissement - d'un montant de 4 000 € pour augmenter le compte 21568 – Autres matériels et outillage d'incendie – du même montant.

**2) – Communauté de Communes du Mâconnais Tournugeois – Demande d'un fonds de concours -**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 106 en date du 18 novembre 2021, approuvant le Règlement d'attribution des fonds de concours de la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois,

Vu les Statuts de la Communauté Mâconnais-Tournugeois et notamment les dispositions incluant la Commune de SAINT GENGOUX DE SCISSE, comme l'une de ses communes membres,

Conformément au règlement, la Communauté de Communes peut accorder des fonds de concours en fonctionnement à ses Communes membres afin de participer au financement des dépenses d'entretien, des frais de ménage (prestation ou personnel), des fluides (eau, électricité, assainissement, chauffage), des frais de maintenance d'un équipement communal.

La Commune envisage de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes pour l'aider à financer le fonctionnement de ses équipements.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément à l'état récapitulatif des dépenses annexé,

**Où l'exposé du Maire,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

Décide de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois en vue de participer au frais de fonctionnement de ses équipements, à hauteur de **4 286 €**,

Autorise le Maire à signer que tout acte afférant à cette demande.

### **3) – Projet de révision d'aménagement des forêts de la commune de SAINT GENGOUX DE SCISSE pour la période 2022 – 2041 -**

Un projet de Révision d'Aménagement des forêts de la commune de SAINT GENGOUX DE SCISSE (71) a été établi par les Services de l'O.N.F. en concertation avec les représentants de la commune de SAINT GENGOUX DE SCISSE. Il a fait l'objet de réunions en mairie à de multiples reprises, en novembre 2018, février 2019, puis le 07 juin 2020... ainsi que d'une réunion en forêt le 19 octobre 2020. Après toutes ces étapes de concertation, un projet détaillé a été présenté à la commune le 22 novembre 2021.

Le Maire indique que le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le projet d'aménagement des forêts de la commune de SAINT GENGOUX DE SCISSE pour la période 2022 – 2041, établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L.212-1 du Code Forestier.

Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- la définition des objectifs assignés à cette forêt (à long terme),
- un programme des actions nécessaires ou souhaitables à conduire sur la période d'aménagement à venir (20 ans).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet d'aménagement forestier proposé pour la période 2022 – 2041
- S'ENGAGE à l'appliquer durant la période pour laquelle il a été établi
- AUTORISE et CHARGE le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente décision et permettant une bonne administration de cet objet.

### **4) – Vente d'une parcelle de bois -**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Maître Philippe PELLETIER, Notaire à MARCILLY LES BUXY concernant la vente d'une parcelle boisée d'1 ha 32 a 00 ca située lieudit « la Fas ou bois de la Serve ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à 11 voix pour et 1 abstention, de se porter acquéreur de ladite parcelle pour un montant de 2 500 € hors frais d'acte.

### **5) – Bâtiment de l'ancienne Poste -**

Monsieur Pascal GAGUIN, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, dresse la liste des différents travaux à effectuer concernant la remise en état du logement avec une estimation du Cabinet Arc Phi Architecture d'un montant de 55 600 € HT soit 61 160 € TTC. La MAM (Maison d'Assistantes Maternelles) « Cheval à Bascule » association intéressée par les locaux pour le transfert de leur activité, prend en charge les travaux supplémentaires nécessaires à leur fonctionnement, soit la somme de 6 700 € HT soit 7 370 € TTC. Le reste à charge pour la commune est fixé à 48 900 € HT soit 53 790 € TTC.

Se rajoute à cette estimation :

Le coût des honoraires de l'architecte : 4 200 € HT soit 4 620 € TTC

Le coût du contrôle amiante et plomb du bâtiment : 700 € HT soit 840 € TTC

Le coût de la mission CSPS (Sécurité Travaux) : 1 450 € HT soit 1 740 € TTC

Monsieur le Maire évoque les dossiers de subvention qui peuvent être déposés, d'une part l'appel à projet auprès du Département et d'autre part la D.E.T.R. (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) auprès de l'Etat.

Le Conseil Municipal accepte les travaux et décide de lancer la consultation des entreprises dès le mois de janvier prochain.

Madame Béatrice CARTON présente lors de la réunion, expose les raisons du transfert de l'association MAM Cheval à Bascule dans le bâtiment de l'ancienne poste. Ce transfert permettra à la MAM de pouvoir accueillir 14 enfants au lieu de 12 actuellement, en raison de la surface intérieure et extérieure plus importante du logement.

Un débat s'en suit sur le prix à fixer pour la location du logement remis à neuf. Après en avoir délibéré, compte-tenu de la plus-value des travaux prise en charge par la MAM et le service

apporté à proximité des écoles, le Conseil Municipal décide à 11 voix pour et une abstention de fixer le prix du loyer mensuel à 700 €uros.

## **6) – Travaux en-cours -**

### **❖ Bâtiments**

Monsieur Pascal GAGUIN, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, présente les différents travaux dans les différents bâtiments communaux :

- Un réducteur de pression d'eau a été changé dans un appartement de l'immeuble communal.
- Un cumulus est à changer dans un des logements de l'immeuble communal.
- Concernant la chaudière bois, une pièce a cassé dans le système d'alimentation du bois, l'employé communal et lui-même ont dû alimenter manuellement 3 à 4 fois par jour la chaudière pendant 15 jours, le temps de la réparation (commande et livraison de la pièce défectueuse).
- L'axe du rideau métallique de l'épicerie est à changer. Un devis a été demandé à la Métallerie BREUIL 71850 CHARNAY LES MACON, dont le montant s'élève à 1 600 € HT soit 1 920 € TTC. La réparation sera prise en charge par la commune.

### **❖ Voirie**

Monsieur Robert BARRAUD, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal des travaux de voirie :

- L'entreprise Tournusienne de Marquage a réalisé la réfection peinture de 3 passages piétons, à Bassy, Poil Rouge et Bonzon pour un montant de 300 € HT soit 360 € TTC.
- Lors des travaux de préparation d'une construction sur Bonzon, il a été constaté qu'une partie du fossé du réseau d'eaux pluviales était complètement bouché. L'EURL MICHOUD Patrick a effectué le curage du fossé concerné.

Monsieur Anthony BLANC rappelle le problème d'arrivée d'eau en cas de grosses pluies sur son terrain. La commission voirie se rendra sur place afin d'étudier une solution.

## **7) – Personnel Communal -**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition faite à Monsieur Aurélien DESBROSSES, employé communal, pour le nommer stagiaire dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022 en anticipant la fin de son contrat à durée déterminée en vue d'une prochaine titularisation.

## **8) – Vœux de la Municipalité**

En raison du contexte sanitaire actuel, le Conseil Municipal décide d'annuler les Vœux de la Municipalité prévus le vendredi 07 janvier 2022.

## **9) – Questions diverses**

### **✓ Demandes de Subvention**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des différentes demandes de subvention reçues :

- Association des conjoints (FAVEC 71), association concernant le veuvage.
- Maison Familiale Rurale de PONT DE VEYLE
- France ADOT 71 (dons d'organes et de tissus humains)
- ANACR 71 (Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance)
- Les PEP 71 (Pupilles de l'Enseignement Public 71)

Le Conseil Municipal décide de renouveler les subventions auprès des associations déjà bénéficiaires cette année, France ADOT 71, ANACR 71 et les PEP 71.

✓ **Nettoyage de l'école**

Mesdames Sylvia ROUSSET et Laurence JOUSSEAU, Adjointes au Maire, évoquent les dysfonctionnements rencontrés concernant le nettoyage de l'école avec la nouvelle entreprise intervenante. Une rencontre a eu lieu avec les Responsables afin de faire le point.

✓ **Espaces Verts**

Monsieur Gaël LAPALUS évoque une conversation avec Monsieur BONVILAIN concernant la plantation d'une haie d'une longueur nettement différente de celle envisagée par la commission fleurissement au bord de l'aire de pique-nique, vers la fruitière des Teppes. Il a été décidé que la commission fleurissement se rendra sur place pour estimer le besoin lorsque la table de pique-nique aura été déplacée, Monsieur BONVILAIN a exprimé le souhait d'être présent lors de cette réunion.

✓ **SIVOM du Mâconnais**

Monsieur Robert BARRAUD, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, fait part du compte-rendu de la dernière réunion et évoque les travaux qui seront entrepris pour la réhabilitation du réseau sur les communes de Bissy la Mâconnaise et Lugny. Un exemplaire du compte-rendu sera transmis à chaque conseiller pour information.

✓ **Marché de Noël**

Le Conseil Municipal tient à remercier la MAM (Maison d'Assistantes Maternelles) « Cheval à Bascule » pour l'organisation de leur 1<sup>er</sup> Marché de Noël le samedi 18 décembre dernier qui fut apprécié malgré le contexte sanitaire actuel.

✓ **Décorations de Noël**

Le Conseil Municipal tient à remercier la Commission « Décorations » pour la réalisation et l'installation des décorations de Noël dans le village.

✓ **Repas des Anciens**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de remerciements et félicitations reçu du Député Benjamin DIRX concernant l'organisation du repas annuel après une année blanche due à la crise sanitaire permettant le maintien du lien social.

✓ **Plan de Développement de la lecture publique et des bibliothèques de Saône et Loire**

Monsieur le Maire présente le courrier reçu du Département ainsi que la plaquette de présentation concernant le 2<sup>ème</sup> plan de Développement de la lecture publique et des bibliothèques de Saône et Loire pour la période 2021 – 2024.

La séance est levée à 22 H 00.